

**Plus jamais de problème avec le dédouanement UE!
Nous nous chargeons de toutes les formalités nécessaires.**

La législation relative aux transports internationaux constitue un problème complexe, surtout pour ceux qui ne sont pas experts des normes en vigueur, compte tenu de la diversité du cadre législatif et de son évolution rapide. Nous souhaitons donc fournir quelques lignes directrices à ceux qui ont besoin de comprendre le fonctionnement des procédures de dédouanement des marchandises, en abordant les aspects les plus importants de la question à la lumière des réglementations les plus récentes. Des documents d'exportation aux différentes opérations douanières à effectuer pour simplifier les procédures et éviter les blocages ou les sanctions.

Tous les transports de marchandises en provenance ou à destination d'un pays situé hors de l'Union européenne sont soumis aux formalités douanières. Par conséquent, la gestion des procédures douanières concerne aussi bien le contrôle des marchandises importées que celui des marchandises exportées. Les documents douaniers sont, pour cette raison, essentiels au bon déroulement des opérations.

L'un des premiers aspects à prendre en considération concerne précisément les documents à présenter à la douane : les documents douaniers sont de différents types, et disposer d'une liste détaillée à suivre lorsqu'on s'occupe de transport international de marchandises peut être d'une grande aide. En cas de contrôles douaniers, il est absolument indispensable de présenter tous les documents exigés par la réglementation en vigueur sur les expéditions internationales afin d'éviter le risque de sanctions. Naturellement, le processus d'informatisation des procédures administratives a introduit une certaine simplification dans la préparation des documents douaniers, notamment grâce au système AEO, qui regroupe les Opérateurs Économiques Agréés sur le territoire de l'Union européenne.

Pour les opérateurs (à savoir les producteurs, exportateurs, transporteurs, dépositaires, agents en douane, importateurs) qui en font la demande, ce système, entré en vigueur dans les pays de l'UE le 1er janvier 2007, garantit une simplification notable des formalités douanières, avec l'avantage d'une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers, de facilités accrues dans le domaine de la sécurité et d'une meilleure relation avec les autorités et donc d'une diminution des contrôles douaniers.

Lorsqu'on parle de documents douaniers, le plus important est évidemment la facture, ou tout document commercial équivalent. À l'exception des cessions à titre gratuit (dans ce cas, on utilise la « facture pro forma », c'est-à-dire sans indication du montant de la vente), l'exportateur doit être en possession d'un document bancaire attestant le paiement effectif de la vente à l'étranger.

Ces attestations sont fondamentales, car elles permettent de retracer avec certitude la valeur des marchandises importées. Même si la facture est établie par le fournisseur conformément aux lois de son pays, les informations indispensables sont l'en-tête du fournisseur et celui du destinataire, le montant total facturé et la date d'émission de la facture.

Des données tout aussi importantes, mais souvent absentes, sont les conditions de livraison ainsi que le poids brut et le poids net de la marchandise. La liste de colisage (packing list) est également essentielle, notamment dans le cas d'expéditions comprenant plusieurs colis, comme lors d'un déménagement : il s'agit d'un document qui permet aux agents des douanes de vérifier l'ensemble des marchandises faisant l'objet du transport. La packing list correspond à l'inventaire détaillé du contenu d'un emballage. Il convient de souligner que tous ces documents douaniers devraient de préférence être rédigés en anglais, afin de faciliter les opérations internationales et d'éviter tout risque de malentendu.

Le document de transport ou bulletin d'accompagnement, obligatoire en Italie, l'est également au niveau international. Il sert à accompagner la marchandise tout au long de son parcours, qui peut inclure plusieurs modes de transport (par voie aérienne, maritime, routière ou ferroviaire). Les documents de transport sont de différents types et varient selon la réglementation du pays exportateur. En général, les plus répandus sont le DDT (document de transport) et le CMR (Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route), ou un document considéré comme équivalent par la législation du pays exportateur. Le document de transport doit indiquer le numéro progressif, la date de livraison, l'identité des parties concernées, les coordonnées de l'entreprise de transport (si le transport est confié à des tiers) et la nature des biens transportés.

Une catégorie particulière de documents douaniers est constituée par les documents d'origine, c'est-à-dire les documents destinés à certifier qu'une marchandise est entièrement produite dans le pays d'origine, sans modifications ou transformations intervenues entre le pays de départ et celui d'arrivée. Cette information, qui peut paraître anodine à première vue, ne l'est pas si l'on pense aux produits semi-finis, notamment alimentaires. Les documents les plus courants dans ce domaine sont le titre de transport unique, qui retrace le déplacement des marchandises à travers les pays de transit, et les certificats de non-manipulation, également délivrés en général par les autorités des pays de transit.

Lorsqu'on parle d'origine préférentielle d'un produit, on entend que sa certification permet de réduire les droits de douane appliqués, en vertu d'accords spécifiques conclus entre les pays parties à l'échange. Parmi les exemples figurent les certificats de l'Union européenne EUR1 (exonération ou réduction des droits de douane pour les produits originaires des pays de l'Union), Form A (réductions pour les pays en voie de développement) et ATR (réservé à la Turquie), qui servent à attester l'existence des conditions requises pour l'application d'un tarif préférentiel. Le certificat EUR1 est une sorte de déclaration douanière d'importation attestant l'origine préférentielle de la marchandise et est utilisé dans presque tous les pays de l'UE.

Ces trois types de documents factures, documents de transport et documents d'origine sont les plus importants pour le dédouanement des marchandises. Parmi les autres documents douaniers que l'on peut rencontrer dans le transport international de marchandises figurent les certificats sanitaires, vétérinaires ou phytosanitaires. Il s'agit de documents spécifiques visant à garantir que certaines catégories de marchandises expédiées (en particulier les produits agricoles, ceux d'origine animale et les produits alimentaires en général) respectent les normes hygiénico-sanitaires du pays d'origine et de celui de destination. Ces documents sont tout aussi essentiels, car en leur absence la douane n'autorisera pas l'entrée des marchandises. Les pays hors UE, par exemple, exigent le certificat de libre vente, un document attestant la libre circulation de la marchandise dans le pays européen d'origine et, par conséquent, au sein de l'Union européenne.

Les réglementations varient selon les pays d'origine et de destination : il est donc toujours recommandé, afin de s'assurer du bon déroulement du transport international, de bien se renseigner ou de faire appel à des services spécialisés dans la compilation et la traduction des documents douaniers.